



DEROULEMENT PROCEDURE DIVORCE

Par **Visiteur23174**, le **14/03/2011** à **08:52**

Je vais lancer une procédure de divorce. Quelle est la procédure ensuite ? Il y a, je crois, un rendez-vous de conciliation qq mois après le lancement ? Pendant ce temps, on doit encore vivre ensemble ?

Dès la conciliation, les mesures provisoires pour les enfants peuvent-elles être prises ? Est-ce à partir de ce moment-là que je dois avoir un logement (mon mari garderait la maison), car je veux demander une garde alternée, ou totale ? Si je n'ai rien, les logements étant durs à trouver, gardera t'il les enfants, et cela voudra t'il dire qu'il les gardera ensuite ?

Par **Visiteur23174**, le **14/03/2011** à **10:46**

Je ne prends pas du tout les choses à la légère... j'ai une avocate et préparer mon dossier de procédure....Mais je dois demander un logement hlm et ce n'est pas facile à obtenir, alors je voulais être sûre d'en avoir un au moment où je vais en avoir besoin.

Mon mari récupère tout, même si on est propriétaires à deux (système de récompense car apport perso propre à lui) et je ne gagne que 1100 euros par mois. Il veut la guerre, les enfants, il est en longue maladie donc présent, etc. Il m'a dit qu'il me laisserait sans rien...

Non, je ne prends pas les choses à la légère, je m'angoisse pour mes enfants...